

**Marie-Christine Volovitch-Tavares**  
**CHEVS**

**Contre de ressources et de mémoire de l'immigration.**

*Contribution aux échanges au sein du conseil scientifique, en vue de la réunion du mardi 9 septembre 2003.*

Je n'ajouterai que quelques réflexions aux propositions déjà énoncées par plusieurs d'entre nous et dans lesquelles je reconnais mes préoccupations.

**Un centre qui donner toute sa place à l'histoire de l'immigration comme composante de l'histoire de la France,**

Un centre qui s'adresse à l'ensemble de la population de la France, c'est un objectif auquel nous devons tenir, malgré les difficultés de mise en œuvre de ce projet. Il serait donc important, à travers les expositions, dans l'aide aux recherches ou l'appel aux archives, d'encourager tout ce qui pourra contribuer à indiquer, dans toute leur diversité, les contacts, les interactions, les solidarités mais aussi les tensions, et évidemment (mais pas seulement) tous les niveaux d'intégration, de métissages, entre les populations immigrées et divers groupes de la population française. Il sera fructueux d'envisager ces liens dans toutes sortes de situations (travail, logement, loisirs, vie associative, y compris les engagements syndicaux, politiques, culturels etc.)

Il me semble que c'est à travers ces différentes approches que l'on éclairerait mieux la diversité des modes d'insertion des différentes populations immigrées dans la population française (y compris dans leurs aspects paradoxaux), et que, sans taire les affrontements ni les replis, on ferait œuvre civique en dépassant les images et les discours convenus.

- Malgré les difficultés de la mise en œuvre de cette perspective, le centre devrait éviter tous les glissements qui l'amèneraient à s'adresser aux seuls immigrés (et leurs descendants), étant entendu que les uns et les autres, et bien évidemment les associations issues de l'immigration, doivent naturellement trouver toute leur place dans un Centre de ressources ouvert vers l'ensemble de la population en France. Dans cette perspective, ne faudrait-il pas mieux que l'aide à la recherche généalogique soit largement ouverte à toutes les recherches familiales, au-delà des seules familles issues de l'immigration?

- Je proposerais de présenter en parallèle les contacts (tels qu'envisagés ci-dessus), et ce qui est du ressort des politiques d'immigration (lois, règlements, dispositions diverses), y compris avec les conséquences de ces orientations gouvernementales sur les rapports entre les administrations et les immigrés.

**Deux siècles d'histoire de l'immigration en France.**

Plusieurs d'entre nous ont expliqué en quoi cet objectif est fondamental, et rappelé que le projet du centre de ressources se situe dans la continuité d'initiatives et de recherches menées depuis une vingtaine d'années, qui contribuent à ce que la France s'assume comme étant un pays d'immigration depuis les deux derniers siècles.

Il faudrait trouver les moyens d'indiquer les différentes étapes historiques, d'articuler des présentations thématiques (que plusieurs d'entre nous s'accordent à trouver intéressantes), avec des repères chronologiques bien identifiables. Je plaiderais pour que la dimension chronologique soit clairement mise en évidence dans l'exposition permanente, sous divers angles, par des chronologies bien lisibles, des cartes, dans l'organisation des espaces, dans la reconstitution de "décors". Par exemple, si l'on envisage de "reconstituer" des parcours d'immigrés, il faudrait conjuguer la diversité liée à l'origine des migrants (origines nationales, causes de l'immigration) avec les spécificités des époques d'arrivée. On mettrait ainsi en valeur l'imbrication complexe du poids des origines nationales (et sociales), et de la conjoncture historique.

C'est ainsi que trouveraient leur place toutes les relations entre certaines situations d'immigration et certaines situations de l'exode rural français des deux derniers siècles, comme pour une période plus récente, le rapprochement des situations des Espagnols, des Portugais, des Algériens, dans les bidonvilles des années soixante. Par contre les parallèles entre la situation des Portugais dans les bidonvilles et celles des harkis dans les hameaux forestiers me semblent plus difficiles à établir (même si ce rapprochement peut éclairer certaines contradictions de la politique d'immigration)

### **Quelles populations présenter? Jusqu'à quel point privilégier l'appartenance ou non à la nationalité française ?**

Il s'agit d'une question très complexe et qui a déjà occupé, à juste titre, une grande partie de nos réunions. Je me permets d'avancer quelques remarques à ce sujet:

Je souscris à toutes les propositions allant dans le sens d'un choix centré (avec toutes les souplesses possibles) sur les migrants étrangers. Je ne pense pas qu'il s'agisse d'une simple frontière juridique qui aurait une importance secondaire par rapport à l'ensemble du vécu des migrants.

La distinction étrangers/ Français doit rester très claire, car être Français, ou non, conditionne l'accès à toute une série de droits (civiques et sociaux), à commencer par le droit au séjour. Ce serait d'ailleurs l'occasion de rappeler les étapes de la mise en œuvre de ces droits, et la part prise par des nationaux et des étrangers pour l'égalité des droits de tous et le respect des droits des étrangers.

En outre, si l'on envisage les expériences de la migration (l'arrivée, l'installation, le travail, les relations avec l'environnement et plus largement la compréhension de la société, de ses repères, de ses valeurs), on ne se trouve pas dans la même situation lorsque l'on a été élevé dans cette société, (même si ce n'est pas sur le territoire hexagonal) dans ses écoles, que l'on maîtrise ses repères collectifs, ou que, au contraire, on ignore le français (ou on le parle mal) et que l'on doit apprendre à décoder toutes les relations sociales.

Il est vrai que la distinction Français/ étranger, au moment de l'entrée sur le territoire français, ne peut pas jouer comme un critère très déterminant lorsque l'on envisage les immigrations issues de la colonisation et de la décolonisation, pour lesquelles les liens sociaux et culturels avec la société française (positifs et négatifs) sont d'une autre nature. Les populations venues d'une colonie (et en particulier des Algériens), connaissaient mieux, à leur arrivée, la société française que des immigrés totalement étrangers à la France. Leurs spécificités étaient autres.

Le cas des pieds-noirs me semble différent (leur drame ne résidait-il pas d'ailleurs dans leurs liens complexes, de citoyens français, avec la "mère-Patrie" ?) Mais je n'ai que des repères très partiels sur cette question.

Dans un tout autre registre, "classer" les Harkis comme des immigrés, ne serait-ce pas leur enlever ce qui a fait leur spécificité et leurs drames?

Dans le cas des Antillais (et des autres populations venues des TOM et DOM?), il me semble que les placer dans le cadre de l'immigration, parce que comme d'autres ils ont souffert, et souffrent encore, de certaines formes de racisme et de discriminations, reviendrait à mettre au second plan des aspects très spécifiques de leur histoire qui les distinguent des immigrés. D'une part, ils ont une place tout à fait particulière de Français au sein de l'histoire de France, et d'autre part, mettre l'accent sur certaines situations qui les rapprochent des immigrés, ne reviendrait-il pas à reléguer à l'arrière plan leur histoire spécifique, l'histoire de la déportation et de l'esclavage?

### **Exilés, réfugiés, des immigrés différents des autres?**

Quelles convergences mais aussi quelles différences avec les "immigrés économiques" ?

Quelle place faudra-t-il donner aux réfugiés et exilés, qui se sont réfugiés en France? Comment tenir compte à la fois de leurs liens complexes avec les immigrés économiques, lorsque ces derniers sont nombreux (cas des Italiens, Espagnols, Portugais etc.) ou bien de la faible importance des immigrés économiques dans leur groupe national (cas des Chiliens ou des Brésiliens des années 70) ?

Jusqu'à quel point faut-il souligner les spécificités de ceux venus à la suite de persécutions, de massacres ( les Arméniens, les juifs de l'empire russe avant 1914 et ceux des années trente, les Cambodgiens )?

Ne faudrait-il pas aussi donner toute leur dimension aux engagements politiques des exilés? Comment les présenter en tenant compte des grandes différences dans leurs engagements et la diversité des statuts qui leur ont été accordés pour s'installer en France?

La réponse à ces questions nécessitera une mise en perspective historique claire pour chaque groupe d'exilés. Elle nécessitera aussi de prendre en compte, à l'intérieur de la même époque, à la fois les différences d'accueil selon les engagements politiques, mais aussi selon les nationalités